

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 13

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

Séance du 15 avril 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas —
PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

Procurations : /

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 015

OBJET : BATIMENT SERVICE TECHNIQUE

Dans le cadre de l'extension du local du service technique, Yves PELERIN, conseiller délégué aux travaux présente à l'assemblée 3 devis respectifs :

- pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé),
- pour la mission CT (Contrôle Technique),
- pour l'étude géotechnique.

Il propose à l'assemblée de retenir les propositions moins disantes.

MISSION SPS	HT	TTC
APAVE	2 450,00 €	2 940,00 €
ALPES CONTROLES	2 960,00 €	3 552,00 €
RISK CONTROL	5 300,00 €	6 360,00 €

MISSION CT	HT	TTC
APAVE	5 950,00 €	7 140,00 €
ALPES CONTROLES	4 350,00 €	5 220,00€
RISK CONTROL	4 000,00 €	4 800,00€

ETUDE GEOTECHNIQUE	HT	TTC
ARMASOL	1 995,00 €	2 394,00 €
EGSOL	2 250,00 €	2 700,00 €
FONDATEC	1 980,00 €	2 376,00 €

Après concertation, l'assemblée DECIDE de retenir :

- Pour la mission SPS : APAVE pour un montant HT de 2 450,00€ soit 2 940,00€ TTC
- Pour la mission CT : RISK CONTROL pour un montant HT de 4 000,00€ soit 4 800,00€ TTC
- Pour l'étude Géotechnique : FONDATEC pour un montant HT de 1980,00€ soit 2 376,00€ TTC

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

